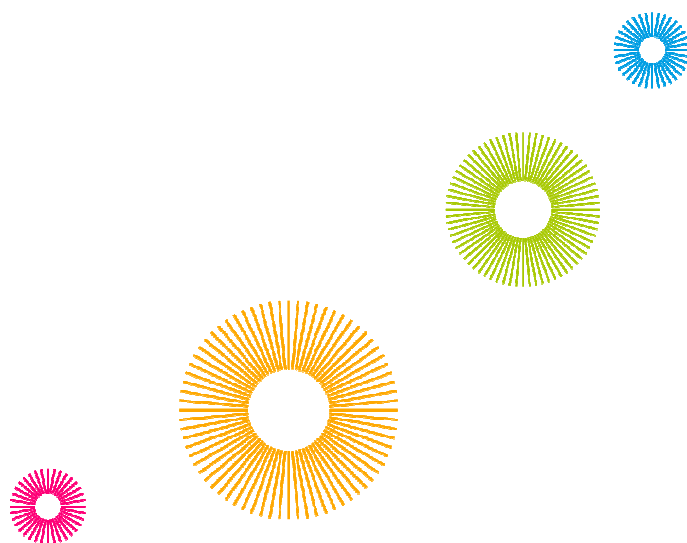




RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

DOCUMENT COMPTABLE ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2006



Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 138 433 295 €
Siège social : 32 rue Guersant, 75017 Paris
447 800 475 RCS Paris

SOMMAIRE

Pages :

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 :	3
Document comptable annuel - Comptes sociaux et annexe -	9

Korian

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2006*

Korian

Rapport Général des Commissaires aux Comptes
Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2006

GROUPE PIA

MAZARS & GUÉRARD



GROUPE PIA

21 RUE D'ARTOIS – 75008 PARIS

TEL : +33 (0) 1 53 89 01 00 - FAX : +33 (0) 01 53 89 01 02

MAZARS & GUÉRARD

61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01



Korian

Siège Social : 32 rue Guersant - 75017 Paris
Société Anonyme au capital de 138 433 295 €
RCS Paris : 447 800 475

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2006

GROUPE PIA

MAZARS & GUÉRARD



Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Korian, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Korian

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2006*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « règles et méthodes comptables » concernant le changement de méthode comptable intervenu au 1^{er} janvier 2006 relatif à l'application du règlement CRC 2002-10 relative à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note de l'annexe relative aux « Principales méthodes utilisées » présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note de l'annexe relative aux « Principales méthodes utilisées » indique que le mali de fusion peut être déprécié en fonction de la valeur d'usage des titres tel que présentée dans le paragraphe « Participations, autres titres immobilisés ». Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'absence de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Korian

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2006*

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 1er juin 2007

Les commissaires aux comptes

GROUPE PIA

SOPHIE DUVAL

MAZARS & GUÉRARD

PIERRE FRENOUX



**Document comptable annuel
(annexe sociale de l'exercice clos le 31 décembre 2006)**



I – Bilan

	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	319 948	382
Immobilisations corporelles	3 166	1 630
Immobilisations financières	295 173	641 590
Dont participations	285 795	538 926
Total actif immobilisé	618 287	643 602
Stocks et encours	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	65	34
Créances clients	2 234	9 227
Autres créances	249 130	56 954
Disponibilités	8 168	622
Valeurs mobilières de placement	-	22 445
Charges constatées d'avance	432	497
Total actif circulant	260 029	89 779
TOTAL ACTIF	878 316	733 381
Capital	138 433	253 563
Primes d'émission	231 221	108 008
Réserve légale	10 728	
Report à nouveau	-	1 519
Autres réserves	128 516	
Résultat	29 620	9 430
Provisions règlementées	3	
Situation nette	538 521	350 622
Provisions pour Risques et Charges	572	960
Emprunts auprès des établissements de crédit	273 927	278 111
Emprunts et dettes divers	55 247	85 423
Fournisseurs	4 045	2 597
Dettes sociales et fiscales	4 592	15 668
Fournisseurs d'immobilisations	231	-
Autres dettes	1 181	-
Total dettes exploitation	339 223	381 799
Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	878 316	733 381

II - Compte de Résultat

	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	-	-
Chiffre d'affaires	24 434	11 023
Production immobilisée	800	-
Reprises de provisions et transfert de charges	2 111	22
Autres produits	10	-
Total	27 355	11 045
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	6	-
Autres achats et charges externes	13 598	16 429
Impôts et taxes	759	163
Salaires	11 737	4 462
Charges sociales	5 957	1 704
Dotations		
- amortissements immobilisations	753	66
- sur actif circulant	-	-
- provisions pour risques et charges	372	960
Autres charges	99	-
Total	33 281	23 784
Résultat exploitation	- 5 926	- 12 739
Produits financiers	43 593	2 406
Charges financières	22 386	7 741
Résultat financier	21 207	- 5 335
Résultat courant	15 282	- 18 074
Produits exceptionnels	2 432	-
Charges exceptionnelles	1 252	-
Résultat exceptionnel	1 180	-
Impôts bénéfiques	- 13 158	- 8 644
Résultat net comptable	29 620	- 9 430

III - Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2006

Règles, méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, (sauf exception ci-après)
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels issues du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice 2006 a une durée de 12 mois contre 21 mois en 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société applique la norme CRC 2002-10 relative à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, l'exercice clos au 31 décembre 2005 ayant eu une durée de 21 mois. L'impact de ce changement de méthode étant jugé non significatif aucun retraitement n'a été comptabilisé dans les comptes.

Principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

Le mali technique de fusion (317M€) est immobilisé et réparti extra-comptablement au prorata de la valeur des titres de participation associés. Il pourra être déprécié en fonction de l'évolution de la valeur de ces titres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements calculés selon la méthode linéaire par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux durées d'utilisation suivantes :

- Les agencements des constructions (voir les composants ci-dessous) 7 à 50 ans.
- Le matériel industriel 5 ans.
- Le mobilier et le matériel de bureau 10 ans.
- Le matériel informatique 3 ans.
- Le matériel de transport..... 5 ans.

Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, des flux futurs nets de trésorerie actualisés (DCF). Ces derniers ont été définis sur les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du business plan à moyen terme élaboré par le département contrôle de gestion,
- Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du groupe,
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuel. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lequel opère le groupe, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

Ce poste prend en compte les créances en compte courant Groupe, dont la rémunération est calculée sur la base d'échelles journalières au taux de T4M + 0.30%.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les actions détenues en nom propre pour réguler le cours sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires

Principaux faits de l'exercice

1. Les opérations préparatoires à la fusion absorption de Medidep par Korian

- *Transformation juridique de la société :*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a acté les décisions principales suivantes :

- Transformation de Korian en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance; Cette forme d'organisation duale repose sur la distinction des fonctions de direction (Directoire) et de contrôle (Conseil de Surveillance) de la Société et paraît à même de mettre en place au sein du groupe un haut niveau d'exigence en termes de gouvernance

d'entreprise.

Au terme de cette assemblée, le Directoire était composé de :

- Monsieur Jean-Claude Georges-François, Président du Directoire,
- Monsieur Jean-Pierre Ravassard, Membre du Directoire,
- Monsieur Guillaume Lapp, Membre du Directoire,

Le Conseil de Surveillance était présidé par Monsieur Charles Ruggieri

- *Levée de Bons de Souscription d'Actions (BSA) :*

Des bons de souscription d'actions ont été émis le 7 octobre 2004 sur délégation de l'assemblée générale de KORIAN en date du 24 juin 2004.

Le 29 juin 2006, 3 911 539 BSA ont été exercées, entraînant l'émission de 3 911 539 actions nouvelles de 1 euro de nominal émises au prix unitaire de 1.10€

Le capital de 253 562 498 euros est donc porté à 257 474 037 euros.

Il n'existe plus d'instrument dilutif du capital en circulation au 30 juin 2006.

- *Changement d'identité et de dénomination sociale*

Dénommée Suren depuis sa création en 2003, la société a adopté la dénomination sociale de « Korian » au terme de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 septembre 2006, avec effet au 28 septembre 2006.

- *Regroupement des actions Korian et réduction du capital social*

Afin de faciliter la réalisation de la fusion absorption de Medidep par Korian, deux opérations préliminaires ont été décidées par l'assemblée générale extraordinaire de Korian réunie le 19 septembre 2006.

D'une part, il a été décidé le regroupement des actions Korian, dans le but d'obtenir une parité d'échange, d'une action Korian contre une action Medidep, et d'autre part, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 150 193 190 €, pour le ramener à 107 280 850 €, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 12 € à 5 €.

2. La fusion absorption de Medidep par Korian

Le 19 septembre, les Conseils de Surveillance des sociétés Korian et Medidep ont approuvé, sur proposition de leur directoire respectif, les termes du projet de traité de fusion qui prévoit l'absorption de la société Medidep par la société Korian, afin de constituer un groupe intégré, leader français de la prise en charge globale de la dépendance.

La parité de fusion a été fixée à une action Korian pour une action Medidep à l'issue de travaux d'évaluation multicritères et du regroupement des actions de Korian à raison de douze actions anciennes pour une action nouvelle, tel qu'expliqué ci-dessus.

Néanmoins, il est rappelé que la réalisation définitive de l'opération de fusion a été scellée par la

réalisation de l'introduction en Bourse de Korian, devenant effective à compter du règlement-livraison de cette opération, le 28 novembre 2006.

Ainsi, la rémunération des apports résultant de la fusion absorption de Medidep a été réalisée par voie d'augmentation de capital. Le montant de l'augmentation de capital de Korian résultant de la fusion s'est donc élevé à 9 022 055 euros.

3. L'introduction en bourse de Korian par voie d'augmentation de capital par appel public à l'épargne

Korian a lancé son processus d'introduction en bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 13 novembre, en demandant l'admission aux négociations des 21 456 170 actions existantes, composant le capital émis de la société, et des actions à émettre dans le cadre des augmentations de capital suivantes :

- une augmentation de capital, d'un montant nominal maximum de 50 M€, par appel public à l'épargne ; faisant l'objet d'un placement et d'une admission des actions de Korian sur Eurolist d'Euronext.
- une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires d'un plan d'épargne groupe de Korian
- deux augmentations de capital réservées à Batipart SA et ACM Vie (Assurances du Crédit Mutuel), afin de leur assurer le maintien d'une participation au moins égale à, respectivement, un tiers et 6,5% du capital social de Korian, compte tenu des augmentations de capital envisagées.
- une augmentation de capital en rémunération des apports effectués par les actionnaires minoritaires de Medidep dans le cadre de l'absorption par voie de fusion de Medidep (tel que décrit précédemment).

4. Création d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG) & Actionnariat salarié

Le 20 septembre 2006, le directoire de Korian a décidé de mettre en œuvre une politique d'actionnariat salarié en créant un plan d'épargne groupe. Il a également fait déposer le 5 septembre 2006 par la société Calyon un dossier auprès de l'Autorité des Marchés Financiers afin de soumettre à son agrément la création d'un fonds « Korian actionnariat ».

La souscription des salariés à l'augmentation de capital réservée s'est donc effectuée par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Groupe, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe de Korian.

L'opération, qui s'est déroulée du 14 au 28 novembre, a également rencontré un grand succès et a été sursouscrite. 2 330 salariés Korian (soit près de 30% des salariés éligibles) ont souscrit à cette offre, qui a donné lieu à l'émission de 76 804 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions Korian en circulation à 27 686 659 au 31 décembre 2006.

5. Nouvelle gouvernance d'entreprise

Rose-Marie Van Lerberghe a rejoint le groupe en qualité de présidente du directoire, elle succède à Jean-Claude Georges-François, qui occupe désormais la fonction de président du conseil de surveillance.

Par ailleurs, le 4 décembre dernier, Monsieur François Mercereau a rejoint le directoire de Korian, en qualité de directeur général du pôle sanitaire.

Par ailleurs, dans sa séance du 23 novembre 2006, le conseil de surveillance a :

- coopté 3 membres indépendants au sens de son règlement intérieur : Messieurs Jacques Ambonville, Jean-Paul Thonier et Philippe Ritter.
- constitué quatre comités spécialisés renforçant ainsi le processus de contrôle interne de la société : le comité des nominations et des rémunérations, le comité d'audit, le comité d'investissement et le comité d'Ethique et des Risques.

6. Simplification de l'organigramme juridique du groupe

Au cours de l'exercice 2006, Korian a poursuivi la simplification et la rationalisation de son organigramme juridique.

Le nouvel organigramme juridique vise ainsi à refléter l'organisation opérationnelle en trois spécialités

- d'une part l'ensemble de ses EHPAD dans Médotels EURL
- d'autre part, ses établissements de soins de suite et de réadaptation, dans Sérieence SSR
- et enfin ses cliniques psychiatriques.

Le 12 juin 2006, la filiale Médotels EURL a absorbé par voie de fusion les sociétés Sérieence, Finigest et RM Holding ; puis, la société Les Ophéliades Montbéliard au second semestre.

7. Mise en place d'un nouveau contrat de crédit

Le 23 novembre 2006, Korian a signé un contrat de crédit, sur une durée de 5 ans, avec les banques BNP Paribas, Calyon et CIC, en vue notamment de refinancer l'endettement existant du groupe Korian, de financer ses besoins généraux ainsi que sa croissance externe. Le refinancement a été rendu nécessaire à la suite de l'augmentation de capital de près de 152 M€ effectué en fin d'année 2006.

Le crédit global, d'un montant maximal de 500 M€ et remboursable *in fine*, se décompose en deux tranches :

- une tranche A destiné au refinancement du précédent crédit. Après finalisation de l'augmentation de capital, la tranche A représente un montant en principal de 270 millions d'€
- une tranche B, crédit à moyen terme revolving, correspondant à la différence entre le montant maximal de 500 millions d'€ et le montant en principal de la tranche A soit 230 millions d'€

- Variation de périmètre :
 - Korian a procédé à l'acquisition des participations dans la société SAS La Moulinère à hauteur de 80 actions soit une détention de 80%.
 - Korian a créé la société Korian Services détenue à 100%.

Principaux postes de bilan et de compte de résultat

1. Immobilisations et amortissements

Immobilisations (données en K€)	31/12/2005	Acquisitions <i>dont</i> <i>virement</i> <i>poste à poste</i>	Cessions <i>dont</i> <i>virement</i> <i>poste à poste</i>	31/12/2006
Concessions, brevets et droits similaires	413	3 026	76	3 363
Fonds Commercial (Mali technique de fusion)		317 012		317 012
Installations générales	1	1 748	3	1 746
Matériel de transport		22	22	-
Matériel de bureau	403	1 535	19	1 919
Immobilisations en cours	1 261		1 259	2
Avances versées sur immobilisations		260		260
Participations et créances rattachées (a)	538 926	136 837	389 690	286 073
Autres immobilisations financières	102 664	2 454	95 741	9 377
Total	643 668	462 894	486 810	619 752

Amortissements	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Concessions, brevets et droits similaires	31	433	36	428
Installations générales	-	181		181
Matériel de transport		15	15	-
Matériel de bureau	36	548	4	580
Total	67	1 177	55	1 189

Provisions	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Sur titres de participations	-	2 274	1 997	277
Total	-	2 274	1 997	277

Les amortissements ont été constatés en charges d'exploitation.

Au 31 décembre les tests de dépréciation du mali de fusion sur la base de la détermination de la valeur d'usage des titres liés à ce mali n'ont pas fait apparaître de nécessité de provision, cette valeur d'usage étant définie dans la partie « Principales méthodes utilisées ».

2. Titres de participations

Korian SA est la société consolidante du Groupe Korian. Elle détient les titres des sociétés répertoriées dans le tableau ci-après.

SOCIETE / DENOMINATION SOCIALE	CAPITAL	Capitaux propres hors Capital	NBRE DE TITRES	% DU CAPITAL DETENU	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances non encore remboursés	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'affaires HT	Dividendes perçus
MEDOTELS	1 125	104 820	73 763	100.00	149 254	149 254	106 857	5 960	109 327	20 000
CENTRE DE CONVALESCENCE DU CHATEAU DE GLETEINS	100	948	6 250	100.00	4 817	4 817	-	337	3 482	281
CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE DE CAEN	37	- 566	3 700	100.00	37	37	1 547	- 211	4 353	-
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE SIOUVILLE	96	1 011	66	1.18	538	272	-	258	8 262	4
CENTRE DE REPOS ET DE CONVALESCENCE L'AQUITANIA	40	286	639	63.90	765	765	-	48	1 993	7
CENTRE DE SOINS DE SUITE DE SARTROUVILLE	37	- 306	3 700	100.00	37	37	4 101	- 253	4 061	-
CENTRE MEDICAL INFANTILE MONTPRIBAT	38	- 126	2 505	100.00	5 641	5 641	2 098	- 486	6 260	411
CENTRE MEDICAL SPECIALISE DU CHAMBON	40	301	2 500	100.00	838	838	266	98	1 742	13
CENTRE WILLIAM HARVEY	308	1 695	4 000	100.00	3 049	3 049	496	797	6 830	758
CHAMTOU	40	- 277	5	0.20	-	-	4	44	2 437	-
CHATEAU DE LA VERNEDE	60	714	5	0.20	-	-	-	704	4 813	1
CHATEAU DU MARIAU	46	441	300	100.00	1 357	1 357	-	268	2 385	79
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE GASVILLE	38	- 140	2 494	99.76	4 079	4 079	924	95	4 630	-
CLINIQUE DE CONVALESCENCE DE L'OUEST	40	1 097	999	99.90	1 871	1 871	-	399	4 468	453
CLINIQUE DE LA GAILLARDIERE	521	- 83	34 164	100.00	748	748	201	240	1 684	-
CLINIQUE DE LIVRY SULLY	140	452	3 480	99.28	-	-	1 156	369	4 694	-

CLINIQUE DE SACLAS	701	680	1 000	100.00	2 017	2 017	190	588	5 144	791
CLINIQUE DU CANAL DE L'OURCQ	37	- 946	3 700	100.00	37	37	10 000	- 116	7 074	-
CLINIQUE JEANNE D'ARC	1 130	3 744	740	4.00	287	287	-	1 008	8 769	33
CLINIQUE MAYLIS	483	215	10 500	100.00	1 649	1 649	-	154	2 885	161
CLINIQUE MEDICALE D'YMARE	39	608	2 200	100.00	5 396	5 396	-	61	4 589	127
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU PAYS DE SEINE	40	- 660	2 600	65.00	1 017	1 017	2 612	379	5 852	-
HAD YVELINES SUD	37	- 167	3 700	100.00	37	37	297	- 171	1 467	-
HOLDING AC SANTE	38	1 246	250	100.00	2 319	2 319	1 149	286	-	338
HOLDING AUSTRUY BUREL	404	6 995	20 007	99.16	3 964	3 964	-	219	700	-
HOLDING HOSPITALIERE DE TOURAINE	40	529	2 520	100.00	1 551	1 551	7 417	61	453	-
HOLDING MIEUX VIVRE	3 000	2 941 617	15 000	50.00	1 503	1 503	2 709	2 999 336	0	1
L'ERMITAGE	38	148	1 000	100.00	1 143	1 143	-	- 73	1 717	90
LA BASTIDE DE LA TOURNE	38	355	2 485	99.92	4 990	4 990	196	327	5 538	379
LA NORMANDIE	38	252	2 500	100.00	584	584	260	134	1 842	128
LA PETITE MADELEINE	40	- 1 457	2 500	100.00	38	38	5 044	- 296	2 055	-
LA PINEDE – SIGEAN	38	776	6	2.40	1	1	-	439	2 331	7
LE BREVENT	191	650	2 504	98.39	2 672	2 672	-	394	3 089	-
LE CHATEAU DE CALYSTE	37	- 385	500	100.00	884	884	338	- 203	1 437	-
LE CLOS CLEMENT 77	38	173	2 500	100.00	305	305	-	169	2 717	93
LE CLOS VARREDES	38	- 266	382	100.00	38	38	374	98	2 389	-
LE MONT BLANC	960	3 814	30	0.05	2	2	9 239	233	6 915	-
LE NORD CONTENTIN	915	788	15 000	100.00	10 638	10 638	-	551	329	501
LE RAYON D'OR	38	- 483	1	0.04	58	58	-	- 7	2 921	-
LES AMARANTES	446	393	2 100	52.50	720	720	-	244	2 587	85
LES DEUX TOURS MAISON DE CONVALESCENCE SPECIALISEE	38	1 118	250	100.00	2 058	2 058	1 568	139	4 121	-
LES FONTAINES	305	2 112	884	88.40	3 429	3 429	1 109	205	4 240	-
MAISON DE REPOS SPECIALISEE	43	- 66	1 700	100.00	1 454	1 454	1 279	- 81	2 876	9

SOCIETE DU CHATEAU CHAVASSE											
MAPADEX BRUNE	39	888	500	100.00	1 523	1 523	-	560	4 513	474	
MAPADEX FLORIAN CARNOT	136	416	8 500	100.00	1 448	1 448	-	402	3 560	247	
MAPADEX LA ROSERAIE	40	180	504	100.00	1 746	1 746	-	174	2 425	280	
MAPADEX LES ACACIAS	40	73	504	100.00	1 890	1 890	-	69	3 104	116	
MAPADEX LES LILAS	40	279	504	100.00	2 037	2 037	-	264	3 559	250	
MATHIS DEVELOPPEMENT	40	- 15	4 000	100.00	574	574	11	- 2	-	-	
MEDI'DEP FONCIER	8	1 464	500	100.00	8	8	-	1 463	11 558	1 169	
NEWCO BEZON	111	661	6 966	100.00	214	214	1 403	449	4 483	98	
ORION	8	323	3	0.60	10	10	-	499	2 322	-	
PRIVATEL	357	1 222	20 900	89.32	6 623	6 623	7 980	918	-	141	
RESIDENCE DAUMESNIL	40	409	504	100.00	2 326	2 326	-	403	4 210	310	
RESIDENCE DU LAC – MONCONTOUR	40	- 295	5	0.20	-	-	10	- 120	1 002	-	
RESIDENCE DU SAPIN	37	- 214	3	0.05	-	-	704	- 120	1 022	-	
SNC RESIDENCE LES AJONCS	2	6	1	1.00	-	-	-	12	1 557	-	
RESIDENCE MAGENTA	40	718	500	100.00	1 525	1 525	-	709	4 477	609	
SA GRAND'MAISON	38	- 100	1	0.24	-	-	4 429	32	3 118	-	
SARL LES LUBERONS	76	207	589	58.90	1 963	1 963	-	163	2 814	70	
SARL RESIDENCE FRONTENAC	8	- 32	25	5.00	-	-	-	- 33	1 741	7	
SCI CLINIQUE DU PERREUX	437	- 129	13 918	22.15	61	61	-	146	231	18	
SEMIRAMIS CLERMONT	8	408	245	49.00	731	731	-	85	2 236	35	
SEMIRAMIS JANIN	8	358	100	100.00	847	847	-	50	2 221	6	
SEMIRAMIS ST LAURENT	8	437	249	49.80	862	862	-	224	2 830	153	
SEMIRAMIS VERNON	166	521	350	7.00	184	184	-	112	2 939	14	
SOCIETE CLINIQUE DE SOINS DE SUITE DE NOISY LE SEC	38	- 53	2 500	100.00	38	38	1 641	- 173	5 644	320	
SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE DU PERREUX	38	735	2 500	100.00	38	38	953	319	4 304	410	
SOCIETE D'EXPLOITATION HOME	1 170	- 801	3	0.01	-	-	4 992	- 640	5 320	-	

SAINT GABRIEL											
SOCIETE DE GESTION DE CLINIQUES DU DOMAINE DE VONTES	152	2 345	4 000	100.00	7 348	7 348	-	580	7 515	463	
SOCIETE DE PARTICIPATION CLINIQUE JEANNE D'ARC	457	1 232	30 000	100.00	7 499	7 499	-	777	-	845	
SOCIETE GERONTOLOGIQUE DU CENTRE OUEST	38	- 175	128	5.12	27	27	-	188	2 129	-	
SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	188	- 851	5 824	46.70	1 239	1 239	797	- 387	8 704	-	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DOMAINE DE LORGES	61	2 287	4 000	100.00	8 001	8 001	-	758	-	596	
SOCIETE NORMANDE DE SERVICES	40	1 242	125	5.00	34	34	-	192	847	11	
SOCIETE NOUVELLE DE LA CLINIQUE DU MESNIL	38	- 201	382	100.00	38	38	1 670	119	4 415	-	
SOGESCO - SOCIETE DE GESTION ET CONSEILS	299	3 886	3 020	100.00	9 416	9 416	-	886	3 300	-	
TERAFI	145	38	353	3.72	7	7	71	26	-	-	
MEDIDEP Belgique	1 750	- 175	15 000	100.00	1 750	1 750	1 960	- 41	-	-	
KORIAN SERVICES	37	- 392	3 700	100.00	37	37	-	- 392	-	-	
SCI LA MOULINIERE	76	89	80	80.00	1 917	1 917	-	9	69	-	
VILLA RENAISSANCE	40	1 024	2 500	100.00	2 349	2 349	-	365	2 116	258	
VILLA SAINT DOMINIQUE	323	267	25	0.12	-	-	-	118	3 373	-	

3. Echéance des créances

Etat des créances	Total	1 an au plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachées à des participations	7 666	7 652	14
Autres immobilisations financières	717	403	313
Autres Créances clients	2 234	2 234	-
Personnel et comptes rattachés	791	791	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités			
- Impôts sur les bénéfices	7 319	7 319	-
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	377	377	-
- Divers			
Groupe et associés	239 080	239 080	-
Débiteurs divers	1 562	1 562	-
Charges constatées d'avance	432	432	
Total	260 178	259 850	327

4. Valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Au 31 décembre 2006, la société ne possède plus de valeurs mobilières de placement.

5. Charges constatées d'avance

Le détail du poste s'analyse ainsi :

CHARGES	2006	2005
Locations immobilières	304	
Charges locatives	46	
Maintenance	37	
Assurances véhicules	2	
Honoraires	24	
Publicités	19	
Charges sur emprunts		485
Total	432	485

6. Produits à recevoir et charges à payer

Nature des éléments	Produits	Charges
Int courus s/Prêts	233	
Int courus s/SWAPS		6
Fournisseurs, factures non parvenues		3652
Fournisseurs, avoirs à recevoir	34	
Clients hors groupe, factures à établir	226	
Clients groupe, factures à établir	345	
Clients groupe, avoirs à établir		333
Dettes sociales		1 797
Charges sociales sur dettes sociales		808
Etat charges à payer		480
Intérêts courus sur comptes courants	3 855	2 039
Intérêts courus sur emprunts		98
Total	4 693	9 213

7. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	En K€
A l'ouverture	350 622
Augmentation de capital	35 064
Réduction de capital	- 150 193
Prime d'émission et de fusion	123 212
Réserve pour réduction de capital	128 516
Réserve légale	10 728
Report à nouveau	10 949
Résultat exercice 2006	29 620
Provisions règlementées	3
A la clôture	538 521

- *Evolution du capital de la société Korian sur l'exercice 2006*

Au 1^{er} janvier 2006, le capital de la société est de 253 562 498 € divisé en 253 562 498 actions de 1 euro de valeur nominale, dont 139 545 272 actions de catégorie P.

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 8 juin 2006, il a été décidé de convertir les 139 545 272 actions de catégorie P en actions ordinaires, en conséquence le capital est désormais composé de 253 562 498 actions ordinaire, toutes de même catégorie.

En vertu d'une décision du Directoire en date du 29 juin 2006, le Directoire constate que 3 911 539 actions nouvelles ont été émises à la suite des levées d'option des BSA pour un montant total de 4 302 692,90 euros, soit à un prix unitaire de 1,10 € par actions, correspondant à une valeur nominale de 1 € et 0,10 € de prime d'émission.

Le montant du capital social est porté à 257 474 037 € divisé en 257 474 037 actions de 1 euro de valeur nominale.

- *Regroupement des actions Suren*

L'assemblée générale extraordinaire du Suren réunie le 19 septembre 2006 a notamment :

- procédé au regroupement des actions Suren à raison de 1 action nouvelle de 12 euros de valeur nominale contre 12 actions anciennes de 1 euro de valeur nominale. A cette occasion, conformément aux dispositions de l'article L. 228-29-2 du Code de commerce, la société Batipart a pris l'engagement auprès de la société Suren de servir pendant un délai de deux ans, la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente des offres portant sur les rompus ou les demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires concernés ;
- décidé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 3 euros réservée à Batipart afin que cette dernière puisse, à l'issue des opérations de cession de rompus, détenir le nombre suffisant d'actions Suren pour obtenir un nombre entier d'actions regroupées ;
- décidé de réduire le capital social de 150 193 19 euros pour le ramener de 257 474 040 euros à 107 280 850 euros par voie de réduction de la valeur nominale des 21 456 170 actions composant le capital de la société après réalisation du regroupement d'actions ;
- délégué au Directoire la compétence à l'effet d'augmenter le capital d'un montant maximum de 10 000 000 d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société BATIPART ;
- délégué au Directoire la compétence à l'effet d'augmenter le capital d'un montant maximum de 5 000 000 d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société ACM Vie.

L'ensemble des opérations visées ci-dessus a été réalisé le 19 septembre 2006. En conséquence, le capital social de Suren s'élève à 257 474 040 euros divisé en 257 474 040 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

Par décision du Directoire en date du 21 septembre 2006, le Directoire constate la réalisation du regroupement d'actions : le capital est désormais fixé à 257 474 040 € divisé en 21 456 040 actions de 12 euros de valeur nominale.

- *Réduction de capital :*

Par décision du Directoire en date du 6 novembre 2006, le Directoire constate que la réduction de capital décidée lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 septembre 2006 est définitivement réalisée par voie de diminution de 7 euros de la valeur nominale de chacune des 21 456 170 actions composant le capital de la société, qui sera ainsi ramené de 12 € à 5 € et que le capital se trouve ainsi réduit à 107 280 850 divisé en 21 456 170 actions de 5 € de valeur nominale chacune.

- *Augmentation de capital réservée à BATIPART et ACM Vie suite à la fusion :*

Par décision du Directoire en date du 28 novembre 2006, le Directoire constate la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 14 du traité de fusion et constate que le capital social est porté en conséquence de :

- l'émission de 2 521 740 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne réalisée ce jour ;
- l'émission de 1 449 275 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux sociétés Batipart S.A. et ACM Vie S.A. ;
- l'émission de 1 804 411 actions remises aux actionnaires de la société Medidep autre que la Société et que la société Medidep en conséquence de la réalisation de la fusion, à la somme de 136.157.980 euros, divisée en 27 231 596 actions de 5 euros de nominal ;

- *Augmentation de Capital réservée à ABN AMRO Rothschild GIE :*

Par décision du Directoire en date du 6 décembre 2006, le Directoire décide d'augmenter le capital social d'un montant de 1 891 300 euros par émission de 378 260 actions de valeur nominale de 5 euros chacune.

Le capital social est ainsi fixé à 138 049 280 €, divisé en 27 609 856 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune.

- *Augmentation de capital réservée aux salariés :*

Par décision du Directoire en date du 29 décembre 2006, le Directoire constate que l'augmentation de capital réservée aux salariés de la Société adhérents de son plan épargne entreprise a été souscrite à hauteur d'un montant nominal de 384 015 euros et augmente en conséquence le capital social d'un montant nominal de 384 015 euros pour le porter de 137 049 280 € à 138 433 295 euros, par émission de 76 803 actions nouvelles de valeur nominale de 5 euros à laquelle s'ajoute une prime d'émission de 1 735 748,80 €.

- *Détail de l'actionnariat de Korian au 31/12/06.*

DENOMINATION DES ACTIONNAIRES	SIEGE	NOMBRE D' ACTIONS	%
BATIPART	46 avenue Foch – 57000 METZ	8 763 355	31.65
PREDICA	50-56 rue de la procession – 75015 PARIS	7 474 204	27
MSRESS ARMAILLAC B.V.	Kabelweg 37 – 1014 BA AMSTERDAM – Pays Bas	3 879 380	14.01
ACM VIE	34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG	1 837 056	6.64
PROVAL	46 Avenue Foch 57000 METZ	405 066	1.46
ABN AMRO Rotschild		378 260	1.37
BTP TRANSACTIONS	28 rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS	240 297	0.87
CHP	3 rue du Parc – 25480 ECOLE VALENTIN	163 709	0.59
NOVAE	46 avenue Foch – 57000 METZ	91 667	0.33
Jean-Claude GEORGES FRANCOIS	10 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS	35 629	0.13
Paul BOBAN	20 Clos du Prieuré 57160 ROZERIEULLES	15 082	0.05
Public		4 402 954	15.9
	TOTAL	27 686 659	100

8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges et leurs évolutions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2005	Dotations	Reprises		31/12/2006
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour Risques & Charges					
Autre provision pour risques et charges	-	1 578	78	1 500	-
Avance salariale non remboursée		11	11		-
Provision pour litige salarial	960	417	37	813	527
Provision pour perte		10			10
Provision pour restructuration		680	645		35
Provision pour impôts	-	112	112		-
Total	960	2 808	883	2 313	572

9. Dettes financières

- *Dettes sur établissements de crédit*

	2 006	2 005
Découverts bancaires	3 829	1 499
Total	3 829	1 499
Emprunts bancaires		
à moins de 1 an	-	-
plus d'1 an	270 000	276 612
Intérêts courus	98	1
Total emprunts bancaires	270 098	276 613
Total endettement bancaire	273 927	278 112

- *Evolution de l'endettement au 31 décembre 2006 (base données consolidées)*

Le 23 novembre 2006, Korian a signé un contrat de crédit, sur une durée de 5 ans, avec les banques BNP Paribas, Calyon et CIC, en vue notamment de refinancer l'endettement existant du groupe Korian, de financer ses besoins généraux ainsi que sa croissance externe. Le refinancement a été rendu nécessaire à la suite de l'augmentation de capital de près de 152 M€ effectué en fin d'année 2006.

Le crédit global, d'un montant maximal de 500 M€ et remboursable *in fine*, se décompose en deux tranches :

- une tranche A destiné au refinancement du précédent crédit. Après finalisation de l'augmentation de capital, la tranche A représente un montant en principal de 270 millions d'€
- une tranche B, crédit à moyen terme revolving, correspondant à la différence entre le montant maximal de 500 millions d'€ et le montant en principal de la tranche A soit 230 millions d'€

Le taux d'intérêt applicable aux deux tranches du crédit correspond à l'Euribor applicable au titre de la période d'intérêt considérée (un, trois ou six mois au choix de l'emprunteur considéré) augmenté de la marge applicable.

La marge applicable à la signature est de 0,80 %. La marge sera ensuite déterminée en fonction du Ratio d'endettement :

- 0,60 % si le ratio d'endettement est inférieur ou égal à 3,5,
- 0,80% si le ratio est compris entre 3,5 et 4,5,

- 1% si le ratio est compris entre 4,5 et 5,
- et 1,3% si ratio est supérieur à 5.

Le Ratio d'endettement est défini comme le ratio Endettement Net / EBITDA Consolidé, où :

- « EBITDA Consolidé » désigne le résultat d'exploitation consolidé de la période considérée au sens du Plan Comptable Général :
- diminué de la dotation de l'exercice relative à la participation et à l'intéressement des salariés si elle n'est pas déjà prise en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises prises en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- majoré des autres charges et diminué des autres produits pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation et n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe ;
- majoré des dividendes reçus de sociétés non consolidées en intégration globale.

« Endettement Net Consolidé » désigne la différence entre (1) et (2), avec :

(1) signifie l'Endettement, soit (i) l'ensemble des emprunts financiers et dettes financières assimilées, à moins et plus d'un an, obligataires ou contractées auprès des banques (y compris les découverts bancaires et la part en capital des crédits-bails et assimilés, les effets escomptés, l'affacturage et les cessions « Dailly »), (ii) les crédits-vendeur et (iii) toute obligation de paiement au titre de lettres de change, bons de caisse ou autres instruments équivalents ;

(2) signifie la « Trésorerie », soit la somme (a) des disponibilités et (b) des avoirs en caisse et valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2006, le groupe a respecté le ratio Endettement Net / EBITDA Consolidé qui est égal à 3.98.

Les principaux cas de remboursements anticipés sont les suivants :

- survenance du cas où Batipart viendrait à détenir, directement ou indirectement, moins de 33,34% du capital social ou des droits de vote de Korian (après toute dilution), ou dans le cas où un autre actionnaire (autre que Predica et ACM Vie) détiendrait, directement ou indirectement, seul ou de concert, une part des droits de vote et/ou du capital social de Korian supérieure à 33,32 % ;
- cession d'actifs (hors actifs immobiliers) représentant plus de 20% de l'EBITDA consolidé ;
- non-paiement à son échéance de tout montant dû par l'emprunteur considéré au titre des documents de financement ;
- défaut de paiement ou non-respect durable de l'un quelconque des engagements ou obligations au titre des documents de financement ;
- inexactitude substantielle d'une déclaration ou d'une garantie ;
- ratio d'endettement supérieur à 5 et inférieur à 5,5 à deux dates de test consécutives ;
- ratio d'endettement supérieur à 5,5 à une date de test ;
- défaut de paiement d'une ou plusieurs dettes commerciales d'un montant cumulé supérieur à 10 millions d'€, sauf contestation de bonne foi,
- défaut de paiement d'une dette financière d'une société du Groupe Korian pour un montant cumulé supérieur à 5 000 000 €,

- défaut de paiement de tout montant du au Trésor public supérieur à 300 000 €, sauf contestation de bonne foi, et défaut d'exécution d'une décision de justice exécutoire pour un montant supérieur à 300 000 € ;
- survenance de tout « événement défavorable significatif », sauf s'il y a été remédié dans un délai de 30 jours ouvrés de sa survenance étant précisé qu'un tel événement est défini comme tout fait ou événement, quelle que soit sa nature, cause ou origine, affectant de façon défavorable et significative la situation financière, les actifs, le patrimoine ou l'activité d'une société du Groupe Korian dans la mesure où il affecte immédiatement ou à terme la capacité de l'emprunteur à satisfaire ses engagements ou obligations au titre des documents de financement ;
- réserve dans les rapports des commissaires aux comptes non justifiée ;
- ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Korian ou d'une filiale importante.

Après les trois augmentations de capital réalisées en novembre 2006, Korian s'est refinancé à hauteur de 270 M€. Au 31 décembre 2006, il restait 230 M€ sur la tranche B.

10. Echéances des dettes

ETAT DES DETTES	Total	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Emprunt, dettes à - 1 an	3 829	3 829	
Emprunt, dettes à + 1 an	270 098	98	270 000
Emprunt, dettes financières divers	6	6	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 045	4 045	
Personnel et comptes rattachés	1 834	1 834	
Sécurité sociale, autres org. sociaux	1 939	1 939	
Etat : IS			
Etat : TVA	339	339	
Etat : autres impôts	480	480	
Fournisseurs d'immobilisations	231	231	
Groupes et associés	55 241	55 241	
Autres dettes	1 181	1 181	
Produits constatés d'avance	-	-	
Total	339 223	69 223	270 000

11. Détails du bilan concernant les entreprises liées

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec un lien de participation
Participations	2 591	283 481
Créances rattachées à des participations	1	-
Prêts	-	7 662
Créances clients et comptes rattachées	1 169	561
Autres créances	27 629	211 452
Emprunts et dettes diverses	16 311	38 930
Fournisseurs	775	13
Autres dettes	1 164	17

12. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires, réalisé exclusivement en France, s'élève à 24 433 602.32€ (contre 11 023 055.00€ en 2005) et s'analyse ainsi :

- Redevance pôle EHPAD 18 119 310.76€
- Redevance pôle Sanitaire 5 747 362.68€
- Refacturation de personnel 104 400.00€
- Produits divers 462 528.88€

13. Transferts de charges d'exploitation

Il s'agit de refacturations de frais et le montant s'élève à 1 250 191.02€, alors qu'en 2005, les 22 085.55€ de transfert de charges étaient composés d'avantage en nature.

14. Charges d'exploitation

Les postes les plus significatifs des achats et charges externes se décomposent comme suit :

Nature des charges	2 006	2 005
Achats à refacturer	1 092	109
Sous-traitance	650	108
Locations immobilières	652	-
Locations mobilières	546	348
Personnel extérieur	429	143
Honoraires administratifs	3 383	7 109
Frais de déplacements	1 279	413
Télécommunications	533	269
Services bancaires	2 772	7 404
Frais de recrutement	269	45
Autres charges	1 993	481
Total	13 598	16 429

- *Impôts, taxes et versements assimilés*

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2 006	2 005
Impôts et taxes sur rémunérations	514	100
Taxe professionnelle	25	1
Taxe foncière	45	
Taxe sur les véhicules	81	11
Organic	56	11
Autres taxes	38	39
Total	759	162

- *Salaires et charges sociales*

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2 006	2 005
Salaires et traitements	11 737	4 462
Charges sociales	5 957	1 704
Total	17 694	6 166

15. Produits et charges exceptionnels

Le poste s'analyse de la façon suivante

Nature des opérations	Produits	Charges
Diverses charges salariales		11
Honoraires sur opérations de cession 2005		207
Frais de déménagement de site		371
Indemnités de fin de bail		60
Charges de restructuration		459
Dégrèvement Taxe professionnelle	4	
Cession d'immobilisations incorporelles		40
Cession d'immobilisations corporelles	14	23
Cession d'immobilisations financières	1	
Dotations et reprises aux provisions	2 335	3
Produits exceptionnels	78	
Charges exceptionnelles		78
Total	2 432	1 252

16. Résultats des derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/2006	31/12/2005	31/03/2004	30/04/2003
Durée de l'exercice (mois)	12	21	11	1
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE				
Capital social	138 433 295.00	253 562 498.00	139 545 272.00	51 000 000.00
Nombre d'actions				
- ordinaires	27 686 659.00	253 562 498.00	139 545 272.00	51 000 000.00
OPERATIONS ET RESULTATS				
Chiffre d'affaires hors taxes	24 433 602.32	11 023 055.00	30 000.00	
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	11 272 096.74	-17 047 468.00	-2 913 651.00	-1 618.00
Impôts sur les bénéfices	-13 158 187.00	-8 643 943.00	-1 396 024.00	
Participation des salariés				
Dot. Amortissements et provisions	-5 189 581.69	1 026 165.00		
Résultat net	29 619 865.43	-9 429 690.00	-1 517 627.00	-1 618.00
RESULTAT PAR ACTION				
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0.88	-0.03	-0.01	
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1.07	-0.04	-0.01	
PERSONNEL				
Effectif moyen des salariés	238.00	114.00	2.00	
Masse salariale	11 736 911.49	4 461 774.00	89 447.00	
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 956 830.29	1 704 006.00	46 753.00	

17. Engagements hors bilan (en k€)

- *Engagements donnés (hors contrats de location simple et obligation d'achat)*

Suite à la mise en place du nouvel emprunt, il n'existe plus d'engagement de garantie.

<u>Cautions données aux filiales</u>	5 179
SAS Mieux Vivre	2 634
Les Amarantes	1 502
Les Lubérons	1 043
<u>Cautions solidaires du paiement des loyers</u>	10 455
La Normandie	286
Mapadex Brune	5 351
Mapadex Magenta	4 818

- *Litiges*

Il n'existe pas, à la connaissance de la société et de ses conseils, de litiges non provisionnés et susceptible d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la société.

- *Droit individuel à la formation/ DIF*

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises de la société sous contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures par an, cumulable sur une période de six ans. Au terme de ce délai de six ans, et à défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF est plafonné à cent vingt heures.

Le nombre d'heures cumulées pour l'ensemble du personnel de la société au 31/12/06 est de 5 009,14 heures.

- *Instruments financiers dérivés (montants notionnels)*

- CAP	: 50.000
- SWAP	: 142.400
- TUNNEL	: 99.600

- *Garanties d'actif et de passif reçues*

Conformément aux pratiques du groupe depuis 3 ans, Korian dispose de garanties de passifs sur l'ensemble des acquisitions.

- *Engagements de Crédit Bail*

Néant

- *Engagements de retraite*

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ à la retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée.

Méthode de calcul choisie : Unité de crédits projetés

Table de mortalité : INSEE H-F 00/02

Taux d'actualisation : 4,50 %

Convention collective : CCU

Age conventionnel de départ : 65 ans

Conditions de départ : mise à la retraite à l'initiative de l'employeur

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élevant au 31 décembre 2006 à 180 K euros n'est pas provisionné dans les comptes sociaux.

- *Engagements de rachat*

Korian a pris les engagements de rachat suivant :

- Rachat du solde des titres d'une filiale sur la base de la valeur de marché entre juin 2007 et juin 2017 pour le prix minimum de 1 103 K€

- *Engagements reçus*

Dans le cadre de la signature en 2004 de l'acte de cession d'une société (Vivre Cent Ans), la société Korian bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune, susceptible d'être activée jusqu'en décembre 2007.

Par ailleurs, la société Korian est titulaire de 50 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 15.24€ soit un montant total de 762 245.09€, qui, à défaut de conversion préalable en actions, pourront faire l'objet d'un remboursement total.

Le montant du produit lié sur l'exercice 2006 s'élève à 46 496.95€ (soit un taux de 6.10% l'an).

18. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés (swaps et tunnels) pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés dans les comptes de Korian SA mais présentés en engagements hors bilan pour leur montant notionnel.

19. Autres informations

- *Effectif moyen*

L'effectif inscrit moyen de l'exercice a été de 238 personnes

Il se répartit de la façon suivante :

Nature des effectifs	2 006	2 005
Cadres	126	63
Employés	112	51
Total	238	114

- *Rémunérations des mandataires sociaux*

Montant des rémunérations des membres du directoire

Madame Rose-Marie Van Lerberghe, présidente du directoire

Sa rémunération fixe a été établie à 300 000 euros brut annuels, à laquelle s'ajoute une rémunération variable qui représente entre 30% et 50% de la rémunération brute annuelle (cette rémunération variable est fixée forfaitairement à 30 000 euros au titre de l'exercice 2006).

Le versement de cette rémunération variable sera fonction de l'atteinte d'objectifs liés à la performance de la Société et fixés chaque année par le comité des rémunérations de la société.

En 2006, 93 709,67 € ont été versés par Korian à Madame Rose-Marie Van Lerberghe.

Le comité des rémunérations réuni le 7 février 2007 a décidé de retenir pour l'année 2007 un objectif minimum de 1 500 lits et en cas de dépassement de ce minimum sur l'année, une graduation progressive de la rémunération variable sera proposée et validée en réunion du comité.

Elle dispose d'un véhicule de fonction.

Elle bénéficie d'une indemnité contractuelle de licenciement s'élevant à un an de sa rémunération annuelle brute, comprenant son salaire fixe annuel et sa rémunération variable annuelle.

Enfin Madame Rose-Marie Van Lerberghe s'est portée acquéreur le 31 janvier 2007 de 2 210 titres Proval, filiale de Batipart détenant 405 066 actions Korian, soit 1,46% du capital de la société.

Les autres membres du directoire

1/ Rémunérations versées à Guillaume Lapp et Jean-Pierre Ravassard par Batipart puis refacturées à Korian au titre d'une convention d'assistance entre le 01/01/2006 et le 31/08/2006 :

Messieurs Lapp et Ravassard ont été, jusqu'au 31 août 2006, salariés de la société Batipart (actionnaire de la société Korian et membre du conseil de surveillance). La société Korian supportait indirectement une partie des rémunérations visées ci-dessous au titre des montants dus par elle à la société Batipart au titre de la convention de prestations de services. A ce titre :

- Monsieur Guillaume Lapp a perçu :
 - une rémunération (fixe et variable) de 186 400,12 €,
 - au titre de l'intéressement et/ou de l'abondement 5 400,00 €,
 - à titre d'avantage en nature 1.205,12 €.
- Monsieur Jean-Pierre Ravassard a perçu :
 - une rémunération (fixe et variable) de 254 388,00 €
 - au titre de l'intéressement et ou de l'abondement 5 400,00 €,
 - à titre d'avantage en nature dont prêt d'honneur 22 637,52 €.

2/ Gains réalisés par Messieurs Lapp et Ravassard sur la levée d'ABSA Korian :

Monsieur Lapp a cédé le 31 mai 2006 les 90 909 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) Korian qu'il détenait depuis 2004. En effet, Monsieur Lapp avait acquis 90 909 ABSA au prix unitaire de 1,10 € (soit une valeur globale de 99 999,90 €). Le 31 mai 2006, Guillaume Lapp a cédé à la société BTP Transactions la totalité de ses ABSA pour un montant de 1 141 680,60 €. A cette époque, une ABSA Korian était valorisée à 2,25 €.

Ainsi, Monsieur Lapp a enregistré un gain de 926 680,82 €.

Pour sa part, Monsieur Ravassard avait acquis 90 909 ABSA au prix unitaire de 1,10 €. Il a exercé toutes ses ABSA le 09 juin 2006 et les a transformé en 90 909 actions Korian et 814 901 bons de souscription d'actions Korian, qu'il a intégralement souscrit. Par conséquent, il a versé une somme de 896 391,10 € au titre global du prix de souscription (alors qu'à cette date, la valorisation unitaire retenue s'élevait à 2,25 €).

3/ Rémunérations versées par Korian à Guillaume Lapp et Jean-Pierre Ravassard entre le 01/09/2006 et le 31/12/2006 :

Depuis le 1^{er} septembre 2006, les contrats de travail de Messieurs Lapp et Ravassard ont été transférés à Korian. Leurs contrats de travail, qui ont été approuvés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 19 septembre 2006, stipulent respectivement les rémunérations suivantes :

- pour Monsieur Guillaume Lapp : une rémunération fixe de 137 397 euros (brut), pas de rémunération variable contractualisée et la mise à disposition d'un véhicule de fonction. En 2006, 107 080 € ont été versés à Monsieur Guillaume Lapp (en compris une prime). Le comité des rémunérations réuni le 7 février 2007 a décidé de porter le salaire fixe annuel de Monsieur Guillaume Lapp à 200 000 euros (brut), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.
- pour Monsieur Jean-Pierre Ravassard : 237 110 euros (brut), pas de rémunération variable contractualisée et mise à disposition d'un véhicule de fonction. En 2006, 80 962 € ont été versés à Monsieur Jean-Pierre Ravassard.

Le comité des rémunérations réuni le 7 février 2007 a décidé de porter le salaire fixe annuel de Monsieur Jean-Pierre Ravassard à 240 000 euros (brut) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, et d'y intégrer une part variable de 30 % en fonction des objectifs fixés.

4/ Rémunérations versées par Korian à François Mercereau :

Enfin, la rémunération annuelle brute de Monsieur François Mercereau, qui a intégré le groupe Korian le 4 décembre 2006, a été fixée à 200 000 €, à laquelle s'ajoute une rémunération variable à hauteur de 30% de sa rémunération fixe, attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par la présidente du directoire. Monsieur Mercereau dispose d'un véhicule de fonction. En 2006, 14 516,17 € ont été versés à Monsieur Mercereau.

- *Montant des rémunérations des membres du conseil de surveillance*

Aucun jeton de présence n'a été alloué au titre de l'exercice 2006 aux membres du conseil de surveillance. Les membres du conseil et les membres des comités ont droit néanmoins au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits conseils et comités.

En revanche pour l'exercice 2007, le conseil de surveillance a défini une répartition pour le versement de jetons de présence. Cette répartition serait la suivante :

- une part fixe annuelle :
 - o pour le président du conseil de surveillance : 5 200 €
 - o pour les membres, autres que les membres indépendants : 2 600 €
 - o pour les membres indépendants : 17 000 €
- une part variable en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du conseil
 - o 600 € (le double pour le président) pour chaque participation effective aux réunions du Conseil

En outre, une rémunération serait également allouée aux membres du conseil également membre d'un comité spécialisé. Les jetons versés se répartiraient comme suit :

- une part fixe annuelle pour le président: 1 200 €
- une part variable pour les membres: 600 €.

Le versement de ces jetons reste dépendant de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Korian, qui se réunira le 21 juin 2007 et qui fixera à 150 000 €, le montant global annuel des jetons de présence alloué au conseil de surveillance.

Enfin, il est rappelé que Monsieur Georges-François, président du conseil de surveillance, est gérant de la SARL JCGF Conseil, qui a facturé à Batipart (actionnaire de Korian) des prestations pour un montant de 330 000,00 € HT en 2005 et 340 000 € HT au titre de 2006.

Il a également perçu de la société Batipart 1 510,00 € à titre de jetons de présence en 2005 ainsi que 1 510,00 € à titre de jetons de présence en 2004.

La société Korian supporte indirectement une partie des rémunérations visées ci-dessus au titre des montants dus par elle à la société Batipart au titre de la convention de prestations de services. Par

ailleurs, Monsieur Georges-François a réalisé des gains au titre d'actions à bons de souscription d'actions émises par Korian qu'ils détenaient.

20. Intégration fiscale

Au titre de la convention d'intégration applicable, la charge d'impôt est supportée par les filles comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, grâce aux déficits et aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservés chez la société-mère KORIAN SA et sont considérés comme un gain immédiat de l'exercice.

Sur l'exercice où les sociétés filles redeviendraient bénéficiaires, la société mère KORIAN SA supportera alors une charge d'impôt.

Le périmètre d'intégration dont Korian est la société mère en 2006, comprend 139 sociétés (Korian inclus).

Au titre de 2006, en l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt du groupe aurait été de 14 806 886€.

L'application de la convention d'intégration génère un profit d'impôt de 13 389 490.00€ constaté au niveau de la société mère. Le résultat fiscal courant du groupe s'élève ainsi à 4 189 473€ (soit une charge d'impôt de 1 417 396€) et la moins-value long terme s'élève à 20 382€.

Le groupe bénéficiant de crédit d'impôt famille et apprentissage, l'impôt à payer au titre de l'exercice 2006 s'élève à 1 412 824€.

La société KORIAN SA bénéficie au 31/12/06 d'un solde de déficits reportables de 629 860€ qui se décompose comme suit :

- Base élargie suite au rachat du groupe Réactimalt 356 747€
- Base élargie suite à la Fusion Médidep-Korian 273 113€
- *Ventilation de l'impôt*

K€	Avt impôts	Impôts	Après Impôts
Résultat courant	15 282	-231	15 051
Résultat exceptionnel	1 180	0	1 180
Impact intégration fiscale		13 389	13 389
Résultat comptable	16 462	13 158	29 620

- *Accroissements et allègements de la dette future d'impôts*

Accroissements

- Réallocation aux filiales de leurs déficits 15 709 132€

Soit une charge future d'impôts 5 236 377€

Allègements

- Organic 56 279€
- Déficits reportables (Bases élargies) 629 860€

Soit un allègement futur d'impôts228 713€

21. Événements postérieurs a la clôture de l'exercice

- *Mise en œuvre d'un contrat de liquidité*

A partir du 3 janvier 2007 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Korian a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 480 000 € ont été affectés au compte de liquidité.

- *Politique de financement*

Depuis le 31 décembre 2006, Korian a effectué deux tirages sur la tranche B d'un montant global de 35 M€, portant ainsi la disponibilité à 195 M€.

En février 2007, Korian a modifié son profil de couverture dans le but :

- de prendre en compte l'évolution récente de l'endettement,
- profiter du faible écart constaté entre les taux longs et les taux courts,

Le groupe utilise donc des instruments financiers dérivés standards (swaps de taux d'intérêts, caps, floors, etc....) pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.